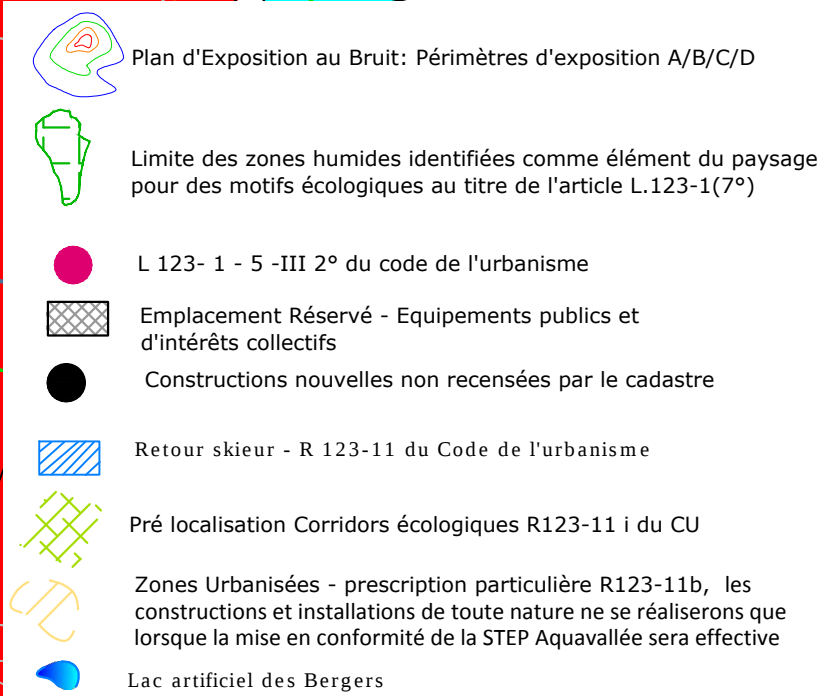




<u>EMPLACEMENTS RESERVES:</u>				
N°	Opération	Collectivité Maître d'ouvrage	Superficie	
-1-	1: Création parc de stationnement sous la	Commune	4 ha	
-2-	2: Création parc de stationnement Virage 5			
3	Emprise du futur Transport en site propre	Commune		

LEGENDE:
Zones urbaines

- Ua Parties agglomérées les plus anciennes de la commune formant un tissu bâti serré
- Ub Partie agglomérée de la station, de constructions plus récentes, formant globalement un tissu bâti plus lâche
- Uc Correspond à une zone urbaine de densité moyenne composée de constructions individuelles et de petits collectifs
- Ud Correspond à une urbanisation périphérique à vocation résidentielle de faible densité sous forme d'individuels ou de petits collectifs
- Ue Correspond à une zone qui vise à organiser et satisfaire des besoins collectifs directement liés aux activités éducatives, culturelles et aux services publics
- Ux Correspond aux activités liées au fonctionnement des services publics en particulier à la collecte et au traitement des ordures

Zones à urbaniser

- AU Zone d'urbanisation future
 AUa correspond au secteur de l'Ecluse Ouest
 AUb correspond au secteur de Passeaux
 AUd correspond au secteur des Gorges destiné à être en
 cohérence avec les chalets voisins de l'altiport.
 AU Stricte de Clos Givier.

Zones Naturelles

- N** Zone naturelle et forestière
- Nc1 et Nc2 et Nc3**, qui correspondent aux périmètres immédiats (Nc2) et rapprochés (Nc1) et éloignés (Nc3) des captages d’approvisionnement en eau potable présents sur la commune,
- Nh**, qui correspond au périmètre du site archéologique protégé de Brandes,
- Np**, qui correspond aux habitats naturels rocaillieux et ensoleillés hébergeant le papillon Apollon
- Ns** secteur aménagé ou potentiellement aménageable pour une activité notamment de ski et de randonnée
- NsA**, secteur où est admis l’extension des exploitations agricoles
- Nsl** secteur à aménager en cœur de station pour une activité de glisse (Luge, ski...)
- Nsr**, secteur où sont admis les commerces liés aux activités sportives et de randonnée,
- Nch**, qui correspond à une centrale hydroélectrique

COMMUNE DE :

HUEZ

Département de l'Isère

REVISION

PLAN LOCAL D'URBANISME

-  Limite carte Projet de PPRN PAC 2000
 Limite carte partielle des aléas 2015
 Zones constructibles sous prescriptions
 Zones inconstructibles
 Servitudes de risques R111.3

Arrêté par délibération du :
28 avril 2015
Mise à l'enquête publique
par arrêté du :
29.07.2015 au 2.09.2015
Approuvé par délibération
du : 11.11.2015
MODIFICATION SIMPLIFIEE
N°1

Echelle : 1/ 2500e

PATRIARCHE & CO
Le Bourget-du-Lac
Taxiway - BP 285
Savoie Technolac
73375 Le Bourget du Lac
Tel : +33 (0)4 79 25 37 30
Fax : +33 (0)4 79 25 37 31

PLAN LOCAL D'URBANISME
Document Graphique Affichant les Risques
Naturels Alpe d'Huez Station



MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

ALPE D'HUEZ
2016

4